

# Groupe de travail Spectacle Vivant

*Mercredi 15 avril 2020 de 10h30 à 12h30*  
(audioconférence)

---

## Point sur les équipes artistiques

- **EAC (éducation artistique et culturelle)** : demande d'une réunion spécifique avec les responsables EAC de la DRAC = organisation d'un groupe de travail.
- **Impact de la crise sur les saisons :**
  - . **Reports et effet domino sur les activités de création après le 11 mai :**
    - **Accueillir le travail des compagnies :**  
Piste 1 : offre de densification des temps de travail sur des plateaux mis à disposition.  
Piste 2: mise à disposition d'espaces de création et de répétition non plus par discipline mais par territoire afin de limiter les déplacements. Conforter les approches transversales. Créer une plateforme ?
    - **Reports** : pour certains théâtres de ville, le report intégral est demandé par des élus, provoquant des réactions en chaîne. Les reports impactent directement la rémunération des artistes et créés des disparités selon la capacité des compagnies d'assurer ou non le versement de la rémunération. Effet domino des reports sur les programmations sur plusieurs saisons.  
Piste 1 : dialogue inter-collectivités publiques ; réunir la CTAP (Drac) pour un point global ;  
Piste 2 : mesures d'aides (intermittence, chômage partiel, fonds Résistance).
    - **Absence de visibilité** du travail des compagnies avec l'annulation de festivals. Constat d'une année d'activité en moins. Les plus faibles seront les plus impactés. Décision de nombreux lieux d'annuler la fin de saison sans grande publicité. Quand sera-t-il des lancements de saison ?
  - . **Adaptation de la temporalité des saisons/ leur rythme :**
    - Programmation par trimestre en anticiper des phases de confinement et de déconfinement.
    - Intégration des phases de création dans ce nouveau contexte.
- **Mobilité des artistes :**
  - Attente d'information sur la réouverture des frontières pour l'accueil des artistes internationaux. Quelle harmonisation entre les pays sur le plan de sortie de déconfinement ?
- **Versements de subventions – Demande de l'inconditionnalité des aides :**
  - Les participants Interrogent les financeurs :
    - Avez-vous la capacité de verser la totalité de la subvention cette année quel que soit le taux de réalisation du projet ?
    - Quelle application de la proratisation des aides sur la base du bilan ?
    - Demande de versement de 100 % des crédits en 2020 ;
    - Inquiétude sur l'impact de la crise sur les subventions 2021 ;
    - **Service fait** : de nouveau, évocation des théâtres de villes dans leur relation avec certaines collectivités qui en l'absence de service fait n'envisagent pas de verser la totalité de la subvention, voire de ne rien verser en cas d'annulation.
  - Drac et RGE :

- Confirmation de l'application du principe de solidarité et du soutien des collectivités ;
- Principe de respect des engagements et d'allégement des procédures.
- RGE : la prochaine Commission permanente aura lieu le 15 mai (projets de création, reprise). Les acomptes sont en cours de versement suite aux votes de la Commission permanente du 09 avril. Attention, chaque dispositif d'aide a ses propres modalités d'application financière. Pour les soldes 2019, la fiche d'évaluation simplifiée est nécessaire. La RGE a eu connaissance que la Région Sud aurait voté une délibération transformant en subventions exceptionnelles des subventions annuelles contournant dispositifs et service fait (vérification en cours).
- DRAC : maintien des subventions globales et renvoi des équipes artistiques à un dialogue constructif avec les structures. Principe de l'annualité budgétaire, nous ne sommes pas en 2021.

- **Les dispositifs d'urgence mis en place :**

. **Les conditions d'obtention des prêts à taux zéro** : quid des demandes de prêt à taux 0 pour des structures qui ne sont pas assujettis à la TVA = à vérifier.

. **La question du chômage partiel** : évolution des critères d'accès, certaines structures de droit public ayant fini par obtenir une autorisation de recours. Globalement clarification encore attendue sur les possibilités de recours au chômage partiel pour les intermittents. Cela demeure une inquiétude. Attente des textes des Ministères de la Culture et du Travail.

- **Avignon 2020 (RGE)** : Souhait des équipes d'être intégrées à la réflexion de la Région. Une réunion sera programmée.

- **Autres éléments évoqués**

**Cellule nationale au Ministère de la Culture dédiés aux festivals**. Adresse mail de la cellule : [festival-covid19@culture.gouv.fr](mailto:festival-covid19@culture.gouv.fr). Drac porte d'entrée – Référent : Charles DESSERVY.

**Fond Résistance** (RGE, Banque des Territoires, Départements, EPCI) : besoin d'un bilan sur la capacité des structures artistiques à le mobilier.

- **Pratiques amateurs** : conditions de reprise des activités à étudier.
- **Acteurs de la musique enregistrée** : inquiétudes sur la musique enregistrée et l'éligibilité ou non à des aides de l'édition.
- **Appel à une réflexion commune pour faire émerger des solutions concrètes dans les aides complémentaires** : comment soutenir les plus fragiles notamment sur la gestion des reports.